

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Avis de recrutement de 8 travailleurs en situation de handicap par la voie contractuelle dans le corps des conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation de l'administration pénitentiaire au titre de l'année 2023

NOR : JUSK2304185V

En application des articles L. 352-1 à L. 352-4 du code général de la fonction publique, la direction de l'administration pénitentiaire recrute, au titre de l'année 2023, 8 travailleurs en situation de handicap par la voie contractuelle dans le corps des conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation.

Le conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation aide à la prise de décision judiciaire, participe à l'individualisation des peines et à leur exécution. Il propose des mesures d'aménagement de peine au magistrat compétent et veille au respect des obligations (travail, soins, indemnisation des victimes, etc.) prononcées par l'autorité judiciaire.

Les candidats doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un des États membres de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen,
- jouir de leurs droits civiques,
- se trouver en position régulière au regard du code du service national,
- ne pas avoir de mentions au bulletin n°2 du casier judiciaire incompatibles avec l'exercice des fonctions,
- être bénéficiaire de l'obligation d'emploi (article L. 5212-13 du code du travail),
- être titulaire d'un titre ou diplôme homologué au moins au niveau 6 (anciennement niveau II) ou justifier d'un diplôme, d'un titre ou d'une qualification professionnelle reconnus comme équivalents dans les conditions prévues par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.

Les personnes ayant élevé ou élevant trois enfants ou plus sont dispensées de la condition de diplôme.

Comment faire acte de candidature ?

Les candidats doivent établir un dossier de candidature comportant obligatoirement :

- 1) un curriculum vitae précisant l'état civil, le parcours d'étude et le parcours professionnel détaillé du candidat (avec l'indication des employeurs, des fonctions assurées et dates d'exercice),

- 2) une lettre de motivation précisant le lieu d'affectation et le poste recherché (si le candidat souhaite déposer sa candidature pour plusieurs postes, il devra procéder à un classement de ceux-ci par ordre de préférence),
- 3) une photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité,
- 4) une photocopie de l'attestation de la carte vitale,
- 5) un état signalétique des services militaires ou une pièce constatant la situation au regard du code du service national,
- 6) la photocopie du (des) diplôme(s) au moins de niveau 6 (anciennement niveau II) ou de toute pièce attestant du niveau d'études requis,
- 7) la photocopie des attestations de travail, le cas échéant,
- 8) une attestation sur l'honneur certifiant que le candidat n'appartient pas à un corps ou un cadre d'emploi de l'une des trois Fonctions publiques,
- 9) la notification délivrée par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) reconnaissant la qualité de travailleur handicapé ou tout autre document administratif justifiant d'un handicap prévu à l'article L. 5212-13 du code du travail.

Où déposer la demande de candidature ?

Le dossier doit être déposé auprès du service chargé du recrutement de la direction interrégionale des services pénitentiaires auprès de laquelle la personne souhaite postuler.

Un candidat peut déposer plusieurs candidatures, auprès de plusieurs directions interrégionales des services pénitentiaires.

Quand déposer le dossier ?

La date limite de dépôt des inscriptions est fixée au **vendredi 24 mars 2023** (le cachet de la poste faisant foi).

Que devient la candidature ?

Il sera procédé à une présélection parmi les candidatures déposées. Les candidats présélectionnés seront invités à se présenter à un entretien de recrutement devant une commission de sélection destiné à vérifier leur aptitude à occuper l'emploi sollicité.

Quel type de recrutement ?

L'agent est recruté en qualité d'agent contractuel de droit public. Il doit accomplir une formation de deux ans à l'École nationale de l'administration pénitentiaire. À l'issue de la formation, l'agent a vocation à être titularisé dans le corps des conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation.

Liste des postes offerts

Établissements	Nombre de postes	Adresse où envoyer votre dossier de candidature
SPIP de la Gironde (33)	1	Direction interrégionale des services pénitentiaires de Bordeaux 188 rue de Pessac - CS 21509 <u>33062 Bordeaux Cedex</u> 05 57 81 45 00

		recrut.drsp-bordeaux@justice.fr
SPIP du Nord (59) – antenne locale de Lille	1	Direction interrégionale des services pénitentiaires de Lille 123 rue Nationale - BP 765 <u>59034 Lille Cedex</u> 03 20 63 66 66 recrutement.disp-lille@justice.fr
SPIP bi-départemental Ardèche (07)/Drôme (26) – résidence administrative Privas	1	Direction interrégionale des services pénitentiaires de Lyon 19 rue Crépet - CS 70607 <u>69366 Lyon Cedex 07</u> 04 87 24 95 00 recrutement.disp-lyon@justice.fr
SPIP des Bouches-du-Rhône (13) - résidence administrative Aix-en-Provence	1	Direction interrégionale des services pénitentiaires de Marseille 4 traverse de Rabat - BP 121 <u>13277 Marseille Cedex 09</u> 04 91 40 86 40 recrut.disp-marseille@justice.fr
SPIP du Val-de-Marne (94)	1	Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris 3 avenue de la Division-Leclerc - BP 103 <u>94267 Fresnes Cedex</u> 01 88 28 70 00 recrut.disp-paris@justice.fr
SPIP de l'Orne (61)	1	Direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes 18 bis rue de Châtillon - CS 23131 <u>35031 Rennes Cedex</u> 02 56 01 66 44 recrut.disp-rennes@justice.fr
SPIP de Meurthe-et-Moselle (54) – résidence administrative Nancy	1	Direction interrégionale des services pénitentiaires de Strasbourg 19 rue Eugène-Delacroix - BP 16 <u>67035 Strasbourg Cedex 2</u> 03 88 56 81 00 recrutement.drsp-strasbourg@justice.fr
SPIP de l'Hérault (34) – résidence administrative Montpellier	1	Direction interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse Cité administrative Bât G 2 boulevard Armand-Duportal - CS 81501 <u>31015 Toulouse Cedex 6</u> 05 62 30 58 09 liste.disp-toulouse-recrutement@justice.fr

Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès :

- du Ministère de la Justice – direction de l'administration pénitentiaire – bureau du recrutement et de la formation des personnels RH1 – Section du recrutement
Adresse postale : 13 place Vendôme - 75042 Paris cedex 01
Courriel : boe.rh1-dap@justice.gouv.fr
www.lajusticerecrute.fr
- des directions interrégionales des services pénitentiaires